

Ce document contient des renseignements essentiels sur FNB Horizons Croissance répartition de l'actif. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. au info@horizonsetfs.com ou au 1-866-641-5739, ou visitez le www.horizonsetfs.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	11 octobre 2023	Gestionnaire du fonds :	Horizons ETFs Management (Canada) Inc.
Valeur totale au • :	s.o. - nouveau FNB	Gestionnaire de portefeuille :	Horizons ETFs Management (Canada) Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s.o. - nouveau FNB	Distributions :	Mensuellement

Information sur les opérations (12 mois se terminant le •)

Symbole boursier :	HGRW	Volume quotidien moyen :	s.o. - nouveau FNB
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation :	s.o. - nouveau FNB
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le •)

Cours du marché :	s.o. - nouveau FNB	Écart acheteur-vendeur moyen :	s.o. - nouveau FNB
Valeur liquidative :	s.o. - nouveau FNB		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à produire une croissance du capital à long terme conjuguée à un revenu modeste, principalement en investissant dans des fonds négociés en bourse qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au •. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux investissements (•)

Comme il s'agit d'un nouveau FNB, aucun placement n'a encore été effectué.

Répartition des placements (•)

Quel est le degré de risque?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

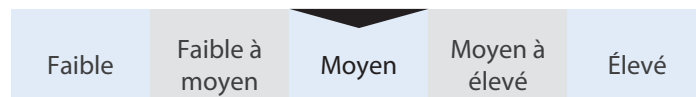
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **Moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB; le rendement est calculé à l'aide de la valeur liquidative du FNB. Toutefois, ces données ne sont pas disponibles, car le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB n'a pas encore complété une année civile.

Meilleur et pire rendements sur trois mois

Cette section vous indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à court limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent des distributions mensuelles
- souhaitent être exposés à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe
- peuvent composer avec les fluctuations de la valeur marchande de leur placement.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,18 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

Commission de suivi

Si un FNB facture une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB en échange des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.
55 University Avenue, Suite 800
Toronto (Ontario)
M5J 2H7

Numéro sans frais : 1-866-641-5739

Site Web : www.fnbhorizons.com

Courriel : info@horizonsetfs.com